



Commission Arc Atlantique

# Déclaration politique « Comillas 2018 »

---

## *Les messages de la Commission Arc Atlantique aux décideurs européens*

---

**Les Régions de la Commission Arc Atlantique (CAA) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) se sont réunies à Comillas (Cantabrie - Espagne) les 14 et 15 juin 2018 dans le cadre de sa 29<sup>ème</sup> Assemblée Générale annuelle. À cette occasion, les Régions membres ont adopté cette Déclaration politique « Comillas 2018 » adressée aux décideurs européens et nationaux.**

Cette déclaration rappelle les engagements de la Commission Arc Atlantique depuis sa création en 1989, à savoir le développement équilibré de l'Union européenne prenant mieux en compte les Régions périphériques maritimes. Dans un contexte d'importants changements à venir pour l'Union européenne, la Commission Arc Atlantique souhaite plus que jamais insister sur la nécessité de promouvoir une vision ambitieuse du projet européen plus proche du citoyen.

En effet, le 2 mai 2018, la Commission a dévoilé ses priorités, ainsi que ses pistes de financements pour les sept années de la prochaine période de programmation 2021-2027 en publiant le futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP).

Ce document a ensuite été décliné en différentes propositions législatives, notamment avec la publication le 29 mai du Règlement FEDER, du Fonds de Cohésion et du Règlement Général sur la Politique Cohésion, suivi du Règlement FSE + le 30 mai, du Règlement FEAMP et du Règlement MIE le 6 juin. Tous ces Règlements européens vont avoir un impact territorial, social et économique important pour les Régions de l'Arc Atlantique, tant en termes de capacité à investir qu'au niveau de la gouvernance des fonds européens.

De plus, les négociations sur le Brexit ouvrent une brèche dans le projet européen. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, actuellement prévue pour mars 2019, provoquera des déséquilibres importants. L'absence de lisibilité concernant la mise en œuvre des politiques européennes sur la façade atlantique, notamment la Politique Commune de la Pêche (PCP), la Coopération Territoriale Européenne (CTE), le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) inquiète fortement les Régions de la Commission Arc Atlantique.

**Face à ces enjeux, la Commission Arc Atlantique a identifié huit messages clés à transmettre aux décideurs européens dans la présente Déclaration politique « Comillas 2018 ».**

**CPMR Atlantic Arc Commission**

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +32 (0)2 612 17 05 - Email: [pauline.caumont@crpm.org](mailto:pauline.caumont@crpm.org)

[www.arcatlantique.org](http://www.arcatlantique.org)

## I. Pour une vision ambitieuse de l'avenir européen à travers un Cadre Financier Pluriannuel (CFP) adapté aux besoins des territoires

### Concernant la proposition de la Commission européenne pour le prochain cadre financier 2021-2027, la Commission Arc Atlantique:

1. **Accueille avec précaution** les propositions budgétaires présentées par la Commission européenne le 2 mai 2018. Si le budget proposé semble être en augmentation de 2% par rapport à la période actuelle, les fonds en gestion partagée, souvent gérés par les Régions, sont eux nettement réduits : -8% pour la politique de cohésion, -13% pour le FEAMP, (Cf. tableau en annexe I), ce qui inquiète les Régions de la Commission Arc Atlantique.
2. Rappelle et soutient le message adopté par le Bureau politique de la CRPM à Patras le 8 mars 2018 dans sa position politique «[Vision de la CRPM pour un budget de l'UE post 2020](#)». Un budget ambitieux est nécessaire pour financer les nouvelles priorités de l'Union européenne sans que cela se fasse au détriment des politiques à fort impact territorial (Cohésion, transports, pêche et Politique Maritime Intégrée, action pour le climat, etc.).

## II. Pour une Stratégie Atlantique prenant en compte la double identité atlantique maritime et territoriale

### Concernant la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique, la Commission Arc Atlantique:

3. **Souligne** que le Brexit rend nécessaire de lancer une réflexion sur l'avenir de la Stratégie Atlantique et **appelle** les États concernés à renforcer leur engagement en faveur d'une Stratégie forte pour l'Atlantique.
4. **Rappelle** que malgré la sortie du Royaume-Uni de l'UE, les défis communs tels que la gestion des ressources halieutiques, l'érosion côtière, les pollutions maritimes, les échanges scientifiques, etc. demeurent et qu'ils nécessitent un cadre stratégique européen d'action commune, ainsi que des ressources financières dédiées pour le soutenir.
5. **Appelle** les États atlantiques et les institutions européennes à renforcer la gouvernance de l'actuelle Stratégie maritime atlantique, en permettant au secrétariat et à une Région membre de la Commission Arc Atlantique de participer au groupe de pilotage de la Stratégie Atlantique. La Commission Arc Atlantique appelle à explorer les possibilités d'évolution vers une stratégie macro-régionale.
6. **Demande** d'avoir une vraie réflexion au sein du groupe de pilotage « *Atlantic Strategy Group* » (ASG) sur les secteurs hautement stratégiques qui nécessitent une coopération renforcée entre territoires atlantiques. Ces secteurs devront constituer la base du Plan d'Action renouvelé pour la Stratégie Atlantique, prenant en compte la dimension maritime évidente mais aussi la dimension territoriale de l'Arc Atlantique.
7. **Propose** de contribuer directement à l'identification de ces secteurs en vertu de son expertise développée dans ses différents groupes de travail et de sa proximité avec le terrain. À ce titre, la Commission Arc Atlantique suggère d'organiser des réunions conjointes entre son groupe de travail « Stratégie Atlantique » et le groupe institutionnel « ASG ».

### III. Pour une Politique de Coopération Territoriale Européenne ambitieuse et adaptée aux espaces macro-régionaux

#### Concernant l'avenir de la Politique de Coopération Territoriale Européenne (CTE), la Commission Arc Atlantique:

8. **Insiste sur** l'importance de la CTE pour tous les membres de la Commission Arc Atlantique, ainsi que sa vraie valeur ajoutée européenne. En effet, les programmes Interreg permettent de trouver des solutions à des défis que les acteurs ou les Régions n'auraient pas pu résoudre seuls.
9. **Regrette** la part du budget toujours trop faible dédié à la CTE (2,5% du budget de la Politique de Cohésion, cf. Annexe 2) dans les propositions budgétaires du CFP, ce qui est en contradiction avec le principe selon lequel seules les politiques à forte valeur ajoutée européenne doivent figurer dans les priorités de l'Union européenne pour la période post 2020.
10. **Appelle de ses vœux** au renforcement du budget dédié à la coopération territoriale pour l'espace atlantique pour mieux prendre en compte les priorités du plan d'action renouvelé de la Stratégie européenne pour l'Atlantique.
11. **Appelle** à maintenir les programmes de coopération transfrontalière maritime, internes et externes, pour renforcer la coopération territoriale européenne dans nos Régions
12. **Propose** que les procédures d'élaboration du futur Programme Opérationnel Espace Atlantique se fassent conjointement avec la révision du Plan d'Action de la Stratégie Atlantique.
13. **Appelle** le Royaume-Uni à se saisir de la possibilité offerte par l'article 5 de la proposition de Règlement FEDER qui permet aux acteurs britanniques de continuer à participer aux programmes de coopération territoriale, en particulier dans l'Atlantique, moyennant une contribution britannique au budget de ces programmes.
14. **Souligne** que la sortie du Royaume Uni modifiera certainement les cartes de la coopération territoriale, en particulier dans l'Atlantique. La Commission Arc Atlantique plaide en faveur d'un espace transnational atlantique renforcé.
15. **Défend** le maintien des espaces de coopération territoriale transnationaux qui, sans avoir de dimension maritime, répondent à des défis déterminés et qui ont démontré leur cohérence et utilité au fil des ans pour offrir des solutions aux défis alignés avec les priorités de la politique européenne. La coopération territoriale de ces espaces est clef et devrait se baser sur des thématiques propres de ces espaces.
16. **Appelle** la Commission européenne à être vigilante en ce qui concerne la désignation de l'autorité de gestion du futur programme Espace Atlantique. La future Autorité de Gestion (AG) ainsi que son Secrétariat Technique Conjoint (STC) devront être suffisamment fonctionnels et expérimentés, pour assurer un lancement rapide des premiers appels à projets.
17. **Demande** un budget d'assistance technique suffisant et adapté au volume de travail entraîné par la hausse des soumissions de candidatures par les porteurs de projets (425 candidatures

au 1<sup>er</sup> appel à projet de l'Espace Atlantique pour une équipe de seulement 4 chargés de mission au sein du STC).

#### **IV. Pour une politique de la pêche plus proche des communautés côtières et moins bureaucratique ; pour une prise en compte des évolutions rapides dans le domaine de l'aquaculture**

##### **Concernant les questions liées à la pêche et à l'aquaculture, la Commission Arc Atlantique:**

18. **S'alarme de** la diminution du budget du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) d'environ 15% dans la proposition budgétaire de la Commission européenne pour 2021-2027. La Commission Arc Atlantique **réitère** la demande des autorités régionales à gérer directement leurs allocations du FEAMP.
19. **Demande à** la Commission de prévoir un aménagement important à la mise en œuvre de l'**obligation de débarquement** prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, compte tenu des difficultés réelles rencontrées sur le terrain, également mises en avant par les experts (cf. [Séminaire](#) organisé par le Parlement européen du 14 mai 2018 et [la déclaration de Vigo de la Commission Arc Atlantique](#))
20. **Se félicite** de la proposition du premier plan de gestion pluriannuel pour les eaux occidentales présenté par la Commission européenne que la Commission Arc Atlantique avait appelé de ses vœux. Ce plan doit permettre un plus grand niveau de flexibilité et de concertation en vue d'établir des opportunités de pêche au rendement maximal durable tout en concourant au maintien des écosystèmes.
21. **Souligne**, dans le cadre des négociations du Brexit, l'importance de la gestion partagée des ressources halieutiques entre le Royaume-Uni et l'UE 27, plus particulièrement dans les eaux occidentales. Le secteur de la pêche peut subir de plein fouet les effets du Brexit en termes sociaux, économiques et écologiques s'il n'est pas géré de manière concertée.
22. **Rappelle** l'importance vitale des Régions dans le développement de l'aquaculture européenne, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des plans stratégiques pluriannuels que les États membres doivent préparer d'ici 2021. **Se félicite** à ce titre, du rapport du Parlementaire européen Carlos Iturgaiz (PPE, ES) du 24 mai 2018 « [vers une aquaculture européenne durable et compétitive](#) ».
23. **Invite** la Commission à encourager et à soutenir le développement de l'algoculture, secteur ayant une forte valeur ajoutée écologique et économique pour les Régions de l'Arc Atlantique.

#### **V. Pour un meilleur raccordement des Régions atlantiques aux corridors du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T)**

##### **Concernant la politique européenne des transports, la Commission Arc Atlantique :**

24. **Soutient** la proposition de la Commission européenne (2018/0228 COD) qui acte l'extension du Corridor atlantique vers les ports atlantiques, ainsi que sa connexion avec le Corridor méditerranéen. La Commission Arc Atlantique **appelle** le Parlement européen et le Conseil à approuver ce nouveau Règlement dans les meilleurs délais afin que toutes les Régions concernées puissent bénéficier rapidement de ces améliorations.

25. **Regrette** que la Commission européenne propose une réduction de 13% de la part du Transport dans le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et **appelle** le Parlement à demander un renforcement de ce budget.
26. **Note** que la proposition de règlement MIE accorde un haut niveau de priorité aux actions relatives au transport intelligent et durable. **Rappelle** cependant que les Régions périphériques atlantiques ont encore des besoins importants en infrastructures de base pour améliorer leur accessibilité et leur connectivité, notamment dans les ports. Ces besoins sont d'autant plus importants pour des Régions qui font face à des défis démographiques liés au vieillissement ou à la faible densité de population.
27. **Attire l'attention** de la Commission sur le fait que le MIE post-2020 devra être plus attentif à la répartition géographique des fonds en faveur des périphéries, dans la mesure où près de 90% des crédits de la période actuelle ont été concentrés sur les Corridors et le réseau central.
28. **Propose** à ce titre qu'au-delà de la « valeur ajoutée européenne », un nouveau critère de sélection soit adopté tenant compte de la « valeur ajoutée périphérique » qui mettrait en lumière les besoins de raccordement des réseaux et nœuds logistiques non inclus dans les corridors.
29. **Se félicite** que version actualisée du [Detailed Implementation Plan](#) des Autoroutes de la Mer publié en avril 2018 plaide en faveur des périphéries et de la prise en compte de l'impact du Brexit. La Commission Arc Atlantique demande que cela se traduise de manière effective sur le plan des soutiens financiers.

## VI. Pour des objectifs plus ambitieux en faveur des énergies marines renouvelables dans l'Arc Atlantique

### Concernant les énergies marines renouvelables (EMR), la Commission Arc Atlantique:

30. **Soutient** la position du Parlement européen dans l'actuel trilogue pour faire augmenter la part du renouvelable dans la consommation d'énergie européenne autour de 35% face à la Commission et aux États membres qui proposaient 27%. Un objectif ambitieux nous paraît plus que jamais nécessaire pour lutter contre changement climatique qui affecte particulièrement les côtes atlantiques.
31. **Demande**, en conséquence, aux États atlantiques de se montrer ambitieux dans leurs objectifs de déploiement des énergies marines renouvelables, secteur à haut potentiel économique et industriel dans l'espace atlantique et source d'emplois non délocalisables.
32. **Souligne** les besoins des acteurs pour i) mettre en œuvre des politiques de réindustrialisation afin d'accompagner les Régions qui rentrent dans un cadre de mutation industrielle inhérente à la transition énergétique, et ii) être soutenus pour ancrer les nouvelles filières industrielles des Énergies Marines Renouvelables de façon équilibrée en s'appuyant sur le socle industriel traditionnel existant dans les Régions atlantiques.
33. **Appelle** les États membres à inclure de manière formelle les régions atlantiques, pivots de la transition énergétique, dans l'élaboration des plans nationaux pour l'énergie et le climat<sup>1</sup> prévus pour l'automne 2018.

---

<sup>1</sup> Ces plans nationaux sont rendus obligatoires par le Règlement [Gouvernance du Paquet Energie Climat](#) du 17 janvier 2018

34. **Se félicite** que la priorité 2 de la politique de cohésion post 2020 soit dédiée au changement climatique et à la transition énergétique ; **demande** que le FEDER soutienne le développement des énergies marines renouvelables en permettant un passage rapide de la phase d'expérimentation à la phase d'exploitation.
35. **Se réjouit** que la Commission Européenne propose d'augmenter de 7% le budget du programme de recherche « Horizon Europe ». La Commission Arc Atlantique **soutient** très fortement la création d'une « Mission Océan » dans le cadre d'Horizon Europe qui financerait les projets en lien avec la mer. Cette « Mission Océan » devrait porter une attention particulière aux projets d'énergies marines renouvelables afin de permettre aux technologies d'atteindre la phase de commercialisation.

## VII. Pour un environnement atlantique sain et protégé

### Concernant les thématiques environnementales et climatiques, la Commission Arc Atlantique:

36. **Soutient** le bannissement par la Commission européenne des plastiques à usage unique qui, pour la plupart, se retrouvent en mer et **propose** de faire de la lutte contre les déchets marins « grande cause atlantique » pour 2019. À ce titre, la Commission Arc Atlantique mettra en avant les résultats du projet [CleanAtlantic](#) qui ambitionne d'améliorer la prévention, la surveillance et l'élimination des déchets marins dans l'espace atlantique.
37. **Appelle** les États membres à renforcer leurs efforts quant à la mise en œuvre de la Directive Cadre [Stratégie pour le Milieu Marin](#) (DCSMM), en particulier en ce qui concerne la réalisation de l'indicateur numéro 10 relatif aux déchets marins. L'atteinte de cet objectif doit permettre de limiter l'impact des déchets sur les écosystèmes marins et de participer au bon état environnemental des eaux marines.
38. **Se félicite** de la bonne coopération scientifique découlant du « [Galway Statement](#) ». La Commission Arc Atlantique soutient l'échange de bonnes pratiques scientifiques à travers tous les programmes européens, de part et d'autre de l'Atlantique, visant à atténuer les conséquences du changement climatique sur les régions côtières. La Commission Arc Atlantique suggère que la Stratégie Atlantique devienne le cadre pertinent pour mettre en avant les bons résultats obtenus par les différents projets européens et internationaux sur ce sujet.

## VIII. Pour des formations innovantes et adaptées au tissu entrepreneurial atlantique

39. **Se félicite** de l'initiative de la Commission Européenne d'accorder une attention particulière aux formations maritimes dans le cadre de son *New European Skills Agenda* et souligne les opportunités de croissance et d'emploi que les secteurs de l'économie bleue représentent pour les Régions de la Commission Arc Atlantique.
40. **Défend** l'implication des Régions dans les réflexions autour d'un cadre stratégique européen sur les formations bleues. Au travers de leurs stratégies de développement territorial, les Régions sont un levier pour aligner les besoins du secteur privé avec les formations maritimes. Le Projet « [Blue Biotechnology Master for a Blue Career](#) » (BBMBC), initié dans le cadre du groupe « Innovation » de la Commission Arc Atlantique en est la parfaite illustration qu'il s'agira de dupliquer.

## THE CPMR ATLANTIC ARC COMMISSION

**WHO WE ARE:** The [CPMR Atlantic Arc Commission](#) is the united voice of the Regions of the European Atlantic shores. Founded in 1989, we are a platform for policy-oriented cooperation with 15 Members from Portugal, Spain, France, Ireland and the United Kingdom. The Atlantic Arc Commission is one of the six Geographical Commissions part of the umbrella organisation Conference of Peripheral Maritime Regions made up of 150 Regions across Europe and beyond. The Atlantic Arc Commission benefits from the cooperation with other CPMR Geographical Commissions on common issues.

**WHERE WE ARE:** Based in Rennes and Brussels, the Secretariat of the CPMR Atlantic Commission has a double strategic location that offers the biggest added-value to liaise with the EU institutions and key Atlantic stakeholders at regional and EU level.

## ANNEXE I

MFF comparison							
MFF 2014-2020				Amount Differences	MFF 2021-2027		
	Share of total MFF	2018 prices EU28	2018 prices excluding UK		2018 prices	Share of total MFF	
<b>Total MFF (in commitments)</b>	100%	1 108 072	n/a	<b>+2%</b>	<b>1 134 583</b>	100%	<b>Total MFF</b>

MFF 2014-2020				Amount Differences	MFF 2021-2027		
	Share of total MFF	2018 prices EU28	2018 prices excluding UK		2018 prices	Share of total MFF	
<b>CAP</b>	37,6%	416 805	<b>388 750</b>	<b>-17%</b>	<b>324 284</b>	28,6%	<b>CAP</b>
European Agricultural Guarantee Fund (EAGF)	28,8%	319 240	296 493	<b>-14%</b>	254 247	22,4%	EAGF
European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD)	8,8%	97 565	92 257	<b>-24%</b>	70 037	6,2%	EAFRD
<b>Cohesion</b>	33,3%	368 658	<b>359 893</b>	<b>-8%</b>	<b>330 642</b>	29,1%	<b>Cohesion</b>
European Regional Development Fund (ERDF)	18,3%	203 184	197 089	<b>+2%</b>	200 622	17,7%	ERDF
Cohesion Fund (CF)	6,9%	76 487	76 487	<b>-46%</b>	41 374	3,6%	CF
European Social Fund (ESF)**	8,0%	88 987	86 318	<b>+3%</b>	88 646	7,8%	ESF+ ***
European Maritime Affairs and Fisheries Fund (EMFF)	0,6%	6 530	<b>6 282</b>	<b>-13%</b>	<b>5 448</b>	0,5%	EMFF
Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF) **a	0,3%	3 202	<b>2 828</b>	<b>+225%</b>	<b>9 205</b>	0,8%	AMF

The comparison below does not exclude UK due to lack of comparable data

MFF 2014-2020				Amount Differences	MFF 2021-2027		
	Share of total MFF	2018 prices EU28			2018 prices	Share of total MFF	
<b>Transport</b>	2,2%	<b>24 550</b>	n/a	<b>-13%</b>	<b>21 384</b>	1,9%	<b>Transport</b>
of which :							
CEF Transport General envelope	1,2%	13 015	n/a	<b>-13%</b>	11 384	1,0%	CEF Transport General envelope
Contribution from Cohesion Fund	1,0%	11 535	n/a	<b>-13%</b>	10 000	0,9%	Contribution from Cohesion Fund
					5 767		Military Mobility
<b>Horizon 2020</b>	7,3%	<b>81 053</b>	n/a	<b>+7%</b>	<b>86 596</b>	7,6%	<b>Horizon Europe</b>
<b>Global Europe + European Development Fund</b>	9,0%	<b>100 038</b>	n/a	<b>+9%</b>	<b>108 929</b>	9,6%	<b>Neighbourhood and the world</b>

\*Source of data : MFF2014-2020 [http://ec.europa.eu/budget/mff/programmes/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/mff/programmes/index_en.cfm) and using deflator to convert from current prices, MFF2021-2027 [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-modern-budget-may2018\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-modern-budget-may2018_en.pdf) and part of the fund to UK

\*\*ESF, YEI, Fund for European Aid to the Most Deprived were merged to be compared with ESF+ of the MFF2021-2027

\*\*\* less the Health, employment and social innovation programme.

\*\*Source of data : MFF2014-2020 [http://ec.europa.eu/budget/mff/programmes/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/mff/programmes/index_en.cfm) and using deflator to convert from current prices, MFF2021-2027 [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-modern-budget-may2018\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-modern-budget-may2018_en.pdf) and UK national allocation

Nota : ce tableau est le résultat d'un exercice de comparaison budgétaire mené par le Secrétariat de la CRPM. Il met en avant les évolutions budgétaires dans les politiques intéressant les Régions membres et les postes de dépense les plus importants. Ces chiffres sont des estimations fournies aux membres de la CRPM en l'absence d'un tableau de comparaison officiel de la Commission européenne.



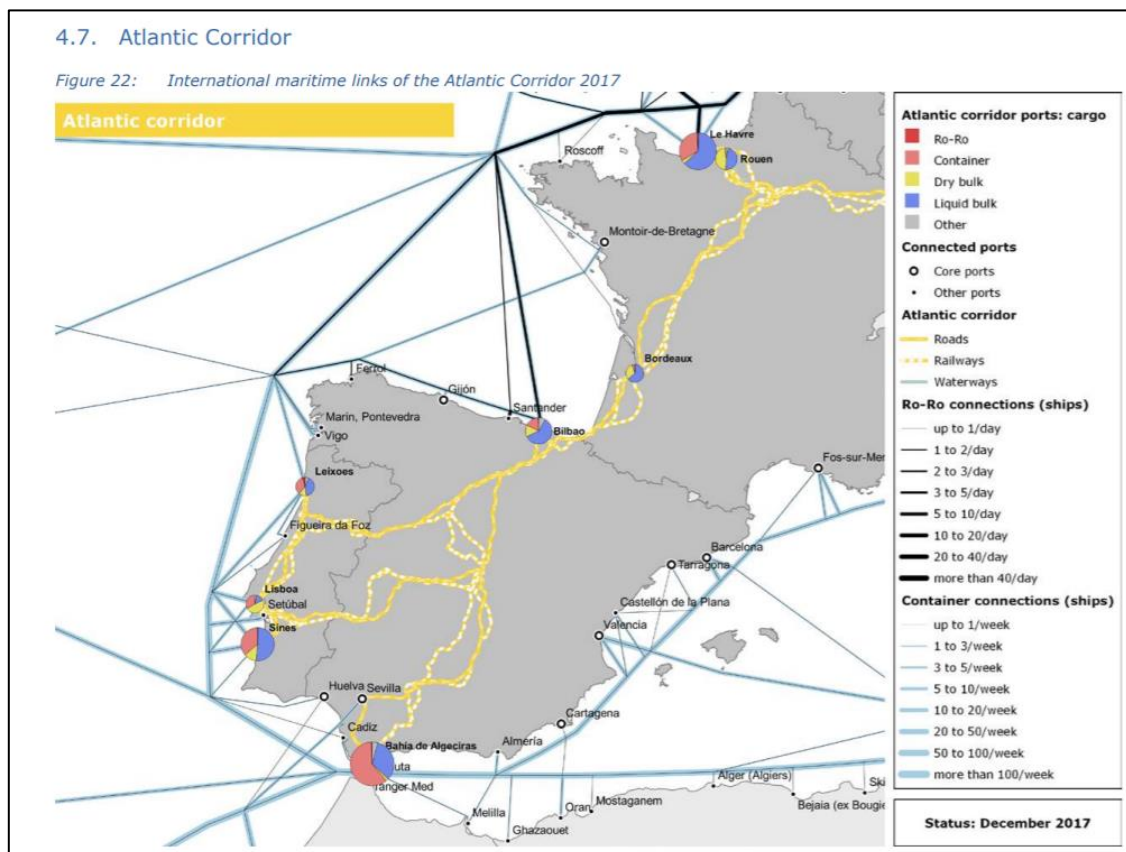
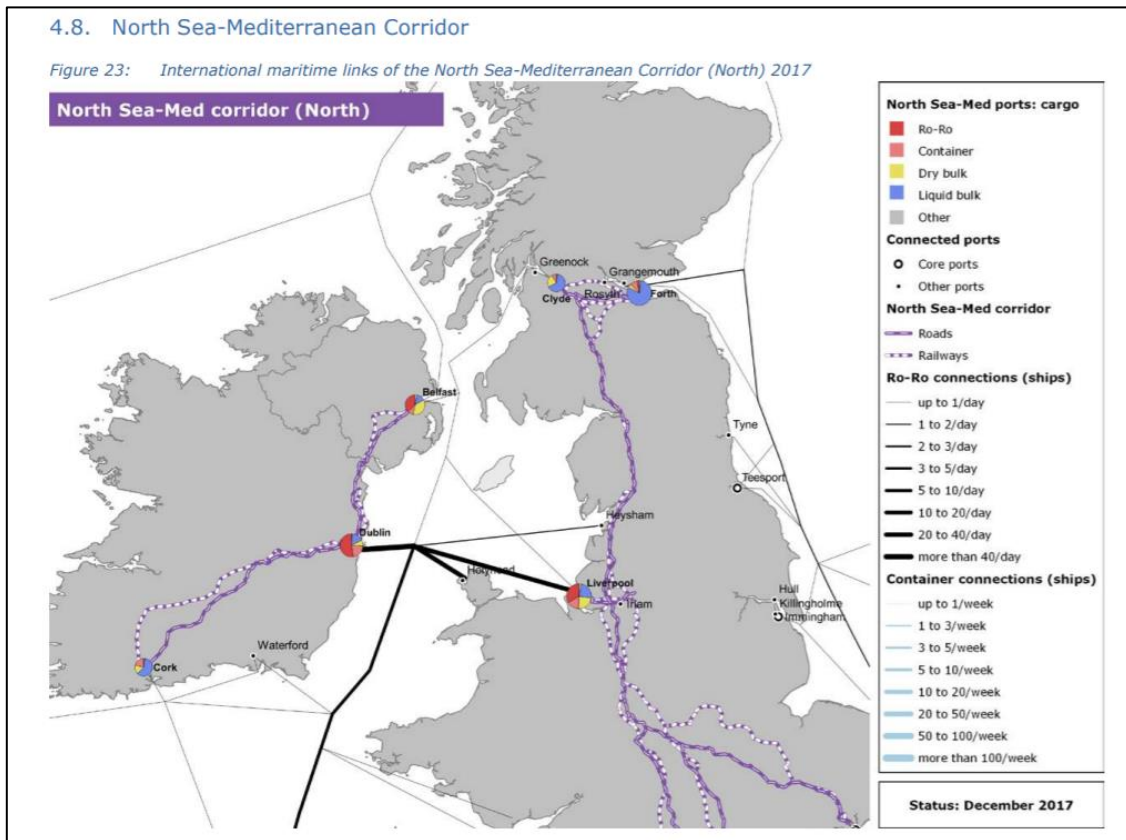
## ANNEXE 2 : Budget détaillé proposé par la Commission européenne pour la Coopération Territoriale Européenne (CTE) 2021-2027 :

Selon la proposition de Règlement FEDER, la future politique de coopération territoriale européenne se déclinera en 5 composantes, pour un budget total de EUR 8 430 000 000 (prix 2018) soit 2,5% du total de la politique de cohésion.

Le taux de co-financement maximum proposé est de 70%.

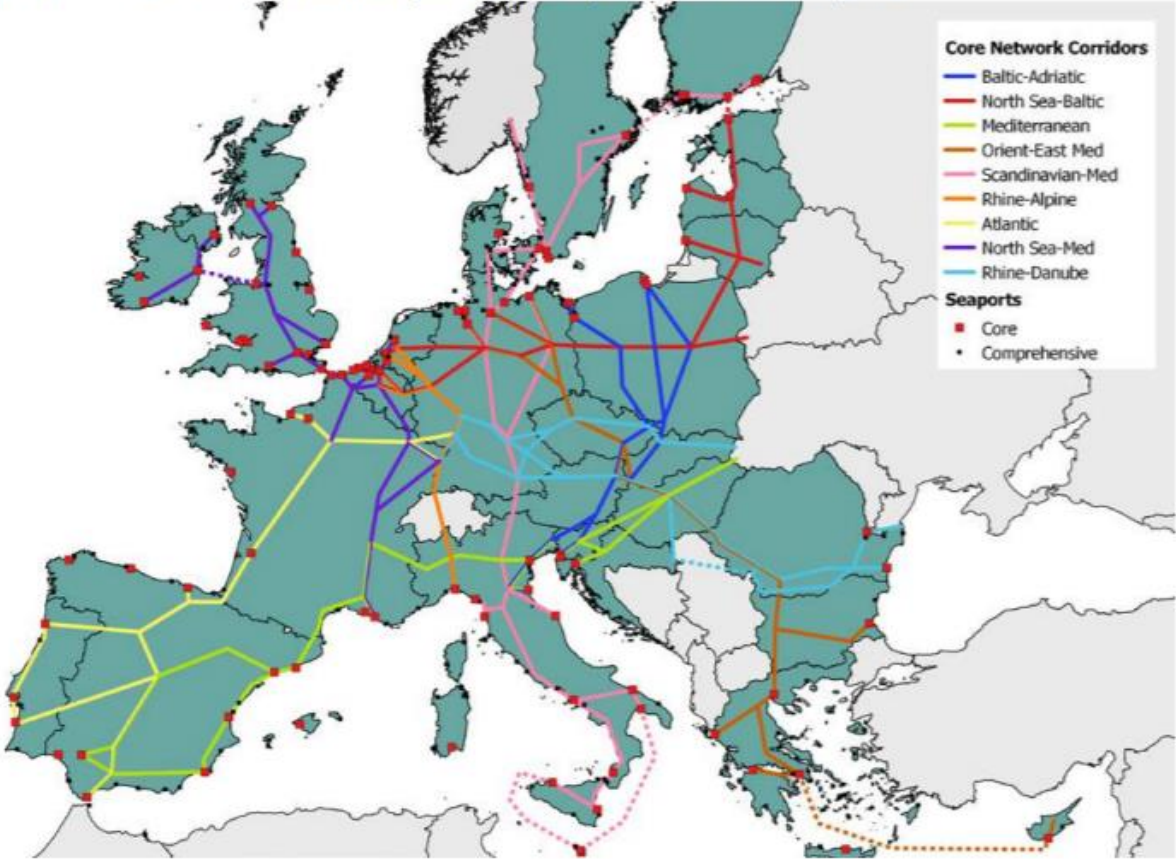
<b>Composantes</b>	<b>Pourcentage de la politique de cohésion</b>	<b>Budget total proposé</b>	<b>Évolution par rapport à 2014-2020</b>
1 <sup>ère</sup> composante : coopération transfrontalière	52,7 %	EUR 4 440 000 000	En réduction
2 <sup>ème</sup> composante : coopération transnationale	31,4 %	EUR 2 649 900 000	En augmentation
3 <sup>ème</sup> composante : Régions ultra périphériques	3,2%	EUR 270 100 000	Nouveau
4 <sup>ème</sup> composante : coopération interrégionale	1,1%	EUR 100 000 000	En réduction
5 <sup>ème</sup> composante : investissements innovants interrégionaux (S3)	11,5%	EUR 970 000 000	Nouveau

# ANNEXE 3 : Cartes actuelles des deux Corridors concernant les Régions de la Commission Arc Atlantique : Corridor Mer du Nord- Méditerranée (Irlande et Royaume-Uni) et Corridor Atlantique (France, Espagne, Portugal)



# Carte des Corridors et ports du Réseau Central et Global:

Figure 1: Core Network Corridor ports and Comprehensive Network ports



Source: ISL based on Eurostat